

HUMANITÉ. Un an après leur mise à l'abri, que vont devenir les résidents de l'ancien foyer Bara ?

Un an après leur mise à l'abri des locaux dangereux et insalubres de l'ancien foyer Bara en septembre 2018, les résidents vont rejoindre le site d'hébergement provisoire rue de Rosny. Le déménagement doit intervenir courant septembre.

L'État souhaite que les résidents intègrent dès septembre les locaux gérés par l'association Coallia, rue Brulefer. Cette solution n'est pas celle privilégiée par Montreuil. La Ville demande en effet que les « Baras » restent dans les anciens locaux inoccupés de l'Afpa, jusqu'à ce que l'ensemble des sites de desserrement prévus dans le protocole signé par la Ville avec l'État soit construit. Les nouveaux occupants du site (la Cour nationale du droit d'asile et le tribunal administratif) n'y arrivant qu'en 2024. On se souvient que, le 21 septembre 2018, le maire de Montreuil a pris un arrêté interdisant strictement l'accès au foyer de la rue Bara pour protéger les résidents du péril imminent que représentaient les lieux. Construits en 1968, les locaux étaient dans un état de délabrement avancé. En 2013, la ministre de l'Égalité des territoires et du Logement, Cécile Duflot, s'était engagée en faveur de la destruction du foyer et de sa reconstruction.



Le 26 septembre 2018, réquisition des locaux désaffectés de l'Afpa pour y reloger les résidents de Bara.

Cinq ans après, le problème restait entier. Aussi, dans la foulée de l'arrêté de péril, le maire a réquisitionné le 26 septembre les locaux vides de la place du Général-de-Gaulle.

« Une trentaine de mineurs isolés ont été mis à l'abri et bénéficient désormais des soins nécessaires »

Aujourd'hui, l'État impose un nouveau déplacement à ces populations précaires. Cette situation pose aussi la question du sort réservé aux résidents qui n'ont pas de papiers. Un diagnostic social datant d'avril a détaillé le statut des

habitants. « Actuellement, il y aurait environ une centaine de travailleurs qui n'ont pas de papiers », explique Halima Menhoudj, adjointe déléguée aux populations migrantes. Et d'ajouter : « Avec cet état des lieux, nous avons pu mieux accompagner les demandeurs d'asile dans leurs démarches et assurer la prise en charge des mineurs isolés. Ces derniers ont tous été mis à l'abri. Ils bénéficient des soins nécessaires et pourront, à la rentrée, retrouver le chemin de l'école », déclare l'élue. Au-delà, plusieurs de ces personnes pourraient entrer dans le cadre de la circulaire dite « Valls » du 18 novembre

2012. Ce texte invite les préfets à régulariser les demandeurs qui peuvent justifier de cinq ans de présence sur le territoire et d'une activité professionnelle. Suite aux contrôles de police qui s'intensifiaient en juillet aux abords de l'ancienne Afpa, la Ville met en place une assistance juridique pour les résidents. « Le maire est aussi allé à Maignon pour continuer d'exiger le relogement digne de toutes les personnes », détaille Halima Menhoudj. La commune travaille aujourd'hui avec plusieurs associations à la mise en place d'une plateforme de solidarité avec les travailleurs sans papiers. Affaire à suivre. ■

On cherche des bénévoles formateurs en langue française



L'acquisition des bases de français étant le premier pas à franchir pour s'intégrer dans son environnement, la Ville de Montreuil recherche des formateurs bénévoles pour ses cours de français. Si vous êtes intéressé par le bénévolat, vous pouvez contacter le service Lutte contre les discriminations et intégration au 01 48 70 65 59 ou au 01 48 70 62 58.

Fermeture des piscines pour vidange et travaux

Du 2 au 15 septembre, les piscines d'Est Ensemble seront fermées comme chaque année afin d'effectuer la vidange obligatoire et/ou des travaux d'entretien. Est Ensemble a choisi ces dates afin de laisser les piscines ouvertes durant les vacances d'été. Au stade nautique Maurice-Thorez, la faïence du bassin de 50 m sera rénovée et un point d'accroche sera créé pour le club de water-polo. Un système de climatisation des locaux ainsi que des batteries de sécurité incendie (éclairage et désenfumage) seront également installés.

Inscription aux activités périscolaires

Votre enfant va fréquenter cette année une ou plusieurs activités municipales périscolaires : matinale, cantine, accueil du soir, accueil de loisirs ? Si vous ne l'avez pas encore fait, n'oubliez pas de l'inscrire auprès de l'APE, désormais installé dans la tour Altaïs au 1, place Aimé-Césaire, ou bien en vous rendant sur le portail « Espace Famille » dans votre espace personnel sur le site Internet montreuil.fr. L'inscription administrative est obligatoire. D'autre part, il est important que vos données personnelles soient mises à jour afin que votre facture corresponde au plus près à vos revenus.

Ouest-France relaie le soutien de Montreuil à l'élu breton qui interdit les pesticides près des maisons

Ouest-France s'est fait l'écho de la lettre de soutien du maire de Montreuil à Daniel Cueff, maire de Langouët (Ille-et-Vilaine), traîné devant les tribunaux pour avoir interdit l'épandage de pesticides à proximité des habitations.

Le maire de Montreuil ajoute sa voix aux soutiens adressés au maire de Langouët, près de Rennes, convoqué au tribunal administratif de Rennes, ce jeudi [22 août], à la suite de son arrêté anti-pesticides [pris le 18 mai dernier], écrivait *Ouest-France* le 21 août. Le quotidien régional a publié des extraits du courrier adressé



L'interdiction du maire de Langouët l'a conduit devant un tribunal.

par Patrice Bessac à l'édile breton. « Vous comparâtes jeudi car vous vous êtes opposé à l'usage de pesticides près des habitations des administrés de votre commune. Par cette présente et au nom

des Montreuilloises et des Montreuillois, je veux vous assurer de notre soutien. Votre acte vise à protéger la santé de nos concitoyens. » Le 27 août, le juge des référés du tribunal administratif de

Rennes a suspendu l'arrêté qui interdit l'utilisation de produits phytosanitaires « à une distance inférieure à 150 m de toute parcelle cadastrale comprenant un bâtiment à usage d'habitation ou professionnel ». La préfecture avait demandé la suspension de cet arrêté au motif qu'un maire n'est pas compétent pour prendre des décisions sur l'utilisation de produits phyto-sanitaires, y compris au nom du principe de précaution, pouvoir réservé à l'État. Le maire de Langouët a fait savoir son intention de former un appel de cette décision, et il a également appelé les autres maires à prendre un arrêté similaire au sien. ■